



REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2024-19

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONTRAT DE LOCATION
PENSION DE FAMILLE LES EPINETTES

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.4 du 29 septembre 2022 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au
Président et à la Vice-Présidente,

Considérant la fin du contrat de location de la résidence sociale Les Epinettes au 31 décembre 2023 et la
poursuite de la location du bâtiment 200 et du foyer,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec Cristal Habitat un contrat de location pour la pension de famille Les Epinettes, pour une durée
de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2024. Le loyer annuel est fixé à 32 000 € hors charges et hors impôts
fonciers.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa
publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut
être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente
(par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce
recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant
deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de
l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le 25 MARS 2024

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DDVP-2024-19 CRISTAL HABITAT CONTRAT LOCATION PENSION FAMILLE EPINETTES

Date de transmission de l'acte : 25/03/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 25/03/2024

Numéro de l'acte : 24_00471 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20240325-24_00471-CC

Date de décision : 25/03/2024

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations
3.3.1. Baux à prendre
3.3.1.2. Baux à prendre égaux ou supérieurs à 24 000 euros par an